

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 13952
Numéro SIREN : 428 610 208
Nom ou dénomination : C.E.S.G SAS - CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE
GENERALE

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 57855



C.E.S.G. SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

Siège social : 21 rue de la Boétie – 75008 Paris

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 272.630 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

C.E.S.G. SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE

Siège social : 21 rue de la Boétie – 75008 Paris

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 272 630 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société C.E.S.G. SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des créances clients

La note « Créances » de l'annexe expose les règles relatives à la valorisation des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation des éventuelles dépréciations, à examiner les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Marie', written in a cursive style.

Stéphane MARIE

Associé

BILAN ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs au 31/12/20			Valeurs au 31/12/19
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	26 223	26 223		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	408 115	355 692	52 423	75 591
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	828		828	828
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	71 478		71 478	70 239
TOTAL (I)	506 644	381 915	124 729	146 657
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 560
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	9 666 060	13 652	9 652 408	9 199 494
Autres créances (3)	1 268 617		1 268 617	932 259
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	13 133		13 133	14 709
Charges constatées d'avance (3)	79 970		79 970	57 709
TOTAL (II)	11 027 780	13 652	11 014 128	10 206 731
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL(I + II + III + IV + V)	11 534 424	395 567	11 138 857	10 353 387
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 272 630)	272 630	272 630
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	7
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	27 263	27 263
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 225 230	955 543
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-77 342	269 687
SITUATION NETTE	1 447 788	1 525 129
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 447 788	1 525 129
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I) Bis		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	157 767	124 373
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	157 767	124 373
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 069	8 628
Emprunts et dettes financières diverses (3)	94	70 176
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 054 178	2 442 917
Dettes fiscales et sociales	7 389 142	6 057 967
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	76 821	124 196
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	9 533 303	8 703 885
Écarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	11 138 857	10 353 387
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	9 533 303	8 703 885
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	11 389	7 321
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation : 1 066 586</i>	33 769 140	29 473 345	4 295 795	15
Montant net du chiffre d'affaires	33 769 140	29 473 345	4 295 795	15
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	479 017	546 129	-67 111	-12
Autres produits	5 945	1 793	4 152	232
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	34 254 103	30 021 267	4 232 836	14
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	6 816 814	7 620 709	-803 895	-11
Impôts, taxes et versements assimilés	1 142 302	807 619	334 683	41
Salaires et traitements	20 910 053	16 762 748	4 147 304	25
Charges sociales	5 273 020	4 133 157	1 139 864	28
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	32 371	34 327	-1 956	-6
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 086	182 427	-176 341	-97
Dotations aux provisions	71 983	33 177	38 805	117
Autres charges	52 015	185 225	-133 211	-72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	34 304 644	29 759 390	4 545 254	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-50 541	261 877	-312 418	-119
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (SUITE)

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo.(3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 234	524	710	136
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change	30		30	
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 264	524	740	141
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 960	8 127	1 833	23
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	9 960	8 127	1 833	23
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-8 696	-7 603	-1 093	-14
RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-59 237	254 274	-313 511	-123
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		24 858	-24 858	-100
Sur opérations en capital	167		167	
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	167	24 858	-24 692	-99
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	18 271	425	17 846	
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	18 271	425	17 846	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 105	24 433	-42 538	-174
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)		9 020	-9 020	-100
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	34 255 533	30 046 648	4 208 885	14
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	34 332 875	29 776 962	4 555 913	15
Bénéfice ou Perte	-77 342	269 687	-347 029	-129
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 234	524		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	9 835	8 127		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 11 138 856.83 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -77 341.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Impact de la pandémie du Covid-19 sur l'activité de la Société durant l'exercice 2020.

Compte tenu de la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans le monde au cours du premier trimestre 2020, l'OMS a reconnu l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et la situation pandémique le 11 mars 2020.

Face à la propagation du virus en France, le Gouvernement a été conduit à instaurer l'état d'urgence sur le territoire national à compter du 24/03/2020 et à prolonger son terme par voie législative jusqu'au 10/07/2020. A la suite d'une seconde vague épidémique, l'état d'urgence a été remis en place sur l'ensemble du territoire à compter du 17/10/2020 et prolongé de par la Loi jusqu'au 16/02/2021.

L'épidémie de Covid-19 constitue donc une situation avérée qui existait avant la clôture des Sociétés de l'ensemble du sous-groupe ICTS .

L'événement Covid-19 et ses conséquences sur la situation financière, le patrimoine et le résultat, constituent un fait pertinent (PCG art. 810-1) qui doit être mis en évidence dans les comptes annuels, les comptes consolidés et les comptes et situations intermédiaires volontaires ou obligatoires établis à compter du 1er janvier 2020.

L'approche retenue pour la mise en évidence des impacts du Covid-19 sur le bilan et le compte de résultat présentés ci-avant est l'approche d'ensemble.

Les mesures gouvernementales liées au confinement de la population, à la fermeture des magasins hors enseignes de première nécessité, ainsi que les restrictions de voyages et du trafic aérien au plan international, ont eu un impact significatif sur l'activité des sociétés du sous-groupe ICTS et notamment de la SAS CESH spécialisée dans le conseil, la stratégie et le service opérationnel en matière de sûreté générale qui s'est traduit par la suspension pour cause de force majeure de certains contrats clients.

Les sociétés du sous-groupe ICTS ont toutefois mis en oeuvre dès le début de cette crise un plan de continuation de l'activité en recourant aux mesures suivantes:

- Mise en place de l'activité partielle du personnel au sein de toutes les entités du sous-groupe,
- Report d'échéances au niveau de leurs emprunts,
- Report d'échéances sociales autorisées par les organismes sociaux dans le cadre de cette crise pour la société CESH.

Enfin, les sociétés du sous-groupe ICTS ont bénéficié par l'intermédiaire de la SA SOFINORD, filiale opérationnelle du Groupe et société mère d'ICTS EUROPE, d'un prêt garanti par l'Etat lui ayant été versé courant juillet 2020 d'un montant de 23 M€ et ce, afin d'assurer la pérennité de leurs activités.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

-Depuis le 01/01/2018, la SAS C.E.S.G -CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE est incluse au sein d'un groupe d'intégration fiscale ayant été constitué par la société holding dudit groupe, la SAS FINANCIERE MINH-CAM.

Outre cette société mère et sa filiale, la SA SOFINORD, ce groupe d'intégration réunit les sous-filiales suivantes :

- 12 sociétés filiales rattachées au sein de la structure ARMONIA, holding opérationnelle du Groupe dans le domaine de l'Accueil et du Facility management,

- 6 sociétés filiales rattachées à la SA SOFINORD, regroupant l'ensemble des activités d'intérim et de prestations de services dans le domaine de la mode, de la beauté et du retail, ainsi que la SAS AERIA AIRPORT SERVICES (Ex MAHOLA AIRPORT) suite à sa cession par ARMONIA à SOFINORD intervenue durant l'exercice 2020.

- 9 sociétés filiales, incluant la SAS C.E.S.G, rattachées à la SAS ICTS EUROPE regroupant l'ensemble des activités du Groupe liées à la sécurité générale et à la sûreté dans les secteurs aéroportuaires et de l'aviation.

Soit, un groupe fiscal composé de 29 sociétés au 31/12/2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées dans la présente Annexe les informations significatives.

Sauf mention, les montants exprimés sont en euros.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (Art L.123-12 à L.123-28), des règlements de l'ANC relatifs au plan comptable général, à la dépréciation des actifs et aux changements comptables (ANC 18-01 du 20/04/2018).

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou d'usage prévue :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements versés sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente Annexe.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	26 223		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
		Instal. gén., agencts & aménagts divers	13 204		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	105 435		
Matériel de bureau & info., mobilier		280 272		9 203	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes	828			
		TOTAL III	399 739		9 203
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		70 239		1 240
		TOTAL IV	70 239		1 240
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			496 201		10 443

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			26 223	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
		Ins. gal. agen. amé. div.			13 204	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			105 435	
Mat.bureau, info., mob.				289 475		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes			828		
		TOTAL III			408 942	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				71 478	
		TOTAL IV			71 478	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					506 644	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	26 223			26 223
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.	6 920	1 320		8 241
Matériel de transport	73 042	13 018		86 060
Mat. bureau et informatique, mob.	243 358	18 032		261 391
Emballages récupérables divers				
TOTAL	323 321	32 371		355 692
TOTAL GENERAL	349 544	32 371		381 915

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres immobilisations incorporelles Terrains Constructions Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons. Inst. techniques matériel et outillage industriels Autres immobs corporelles Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers Immob. financières Titres mis en équivalence Titres de participations Autres TOTAL				
Stocks Créances Valeurs mobilières de placement	218 642	6 086	211 076	13 652
TOTAL GENERAL	218 642	6 086	211 076	13 652

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

NEANT au 31/12/2020.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	124 373	71 983	20 414	18 176	157 767
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	124 373	71 983	20 414	18 176	157 767
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		78 069	249 666		
financières					
exceptionnelles					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	71 478		71 478
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 666 060	9 666 060	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér	<input type="text"/>		
	Personnel et comptes rattachés	6 865	6 865	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 557	1 557	
	Etat & autres			
	coll. publiques	229 732	229 732	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	123 144	123 144	
Groupe et associés (2)	531 497	531 497		
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	375 823	375 823		
Charges constatées d'avance	79 970	79 970		
TOTAUX		11 086 125	11 014 647	71 478
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

SAS ICTS EUROPE , SIRET : 82163344300022
ROISSYPOLE- Immeuble LE DOME, 4 Rue de la HAYE, ROISSY CDG.
93290 TREMBLAY EN FRANCE.

Détentrices d'une participation à hauteur de 100% dans le capital de la SAS ICTS FRANCE HOLDING.

N.B : La SAS ICTS EUROPE est elle même incluse au sein de la consolidation opérée au niveau de la société Mère de l'ensemble du Groupe, la SAS FINANCIERE MINH-CAM, par l'intermédiaire de la société SOFINORD SA, filiale de FINANCIERE MINH-CAM.

ENTREPRISES LIÉES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la sté a un lien de participation
Immobilisations financières		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total des immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	803 162	
Autres créances	614 201	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total des créances	1 417 363	
Disponibilités		
Total des disponibilités		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur cdes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	324 796	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 224	
Total des dettes	328 020	
Chiffre d'affaires	2 344 563	
Produits		
Autres produits financiers	1 234	
Charges		
Charges financières	9 834	
Autres		
Autres achats et charges externes	1 190 092	
Impôts & taxes et versements assimilés	51 135	

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	79 970
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	79 970

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	8 646
Autres créances	28 620
Disponibilités	
TOTAL	37 266

CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	27 263.00	10.00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	27 263.00	10.00

AFFECTATION DU RÉSULTAT

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés)		
Report à nouveau de l'exercice précédent		955 543
Résultat de l'exercice précédent		269 687
Prélèvements sur les réserves		
	Total des prélèvements sur les réserves	
	TOTAL DES ORIGINES	1 225 230
Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	
Dividendes		
Autres répartitions		
Report à nouveau		1 225 230
	TOTAL DES AFFECTATIONS	1 225 230

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	SOLDE INITIAL	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE FINAL
Capital social	272 630			272 630
Primes liées au capital social	7			7
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	27 263			27 263
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	955 543	269 687		1 225 230
Résultat de l'exercice	269 687	-269 687	77 342	-77 342
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 525 129		77 342	1 447 788

004669 - S.A.S C.E.S.G.
**ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE
 FUTURE D'IMPÔT**
 Du 01/01/2020 au 31/12/2020

La situation fiscale latente au 31/12/2020 compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 26.50 % fait ressortir une créance future d'impôt d'un montant de 29 137euros.

CRÉANCES ET DETTES NON COMPTABILISÉES D'IMPÔT DIFFÉRÉ

NATURE	DÉBUT EXERCICE		VARIATIONS		FIN EXERCICE	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DÉCALAGES CERTAINS OU ÉVENTUELS						
1 Provisions réglementées						
11 Provisions à réintégrer ultérieurement						
- provisions pour hausse des prix						
-						
12 Provisions à réintégrer éventuellement						
- provisions pour fluctuation des cours						
-						
13 Provisions libérées sous condition d'emploi						
- provisions pour investissement						
-						
14 Amortissements dérogatoires						
-						
-						
2 Subventions d'investissement						
3 Charges non déductibles temporairement						
31 A déduire l'année suivante						
- congés payés						
- participation des salariés						
- contribution sociale de solidarité		12 503	12 503	23 456		23 456
- autres		69 835	69 835	86 495		86 495
32 A déduire ultérieurement						
- provisions pour propres assureur						
- provisions pour retraite						
- autres						
4 Produits non taxables temporairement						
- plus-values nettes à court terme						
- plus-values de fusion						
- plus-values à long terme différées						
5 Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées (à ventiler)						
TOTAL		82 338	82 338	109 951		109 951
II. ÉLÉMENTS À IMPUTER (1)						
- Déficits reportables fiscalement						
- Moins values à long terme						
- Autres						
III. ÉLÉMENTS DE TAXATION ÉVENTUELLE						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme						
- Réserve spéciale des profits de construction						
- Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion						
- Autres						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine à plus d' 1 an à l'origine	13 069	13 069		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 054 178	2 054 178		
Personnel & comptes rattachés		3 379 145	3 379 145		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		1 745 166	1 745 166		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes & assimilés	2 126 620	2 126 620		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		94	94		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		76 821	76 821		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		9 533 303	9 533 303		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 680
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	301 874
Dettes fiscales et sociales	2 873 080
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	3 176 634

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 0.34 %

Table de mortalité I.N.E.D.

Départ volontaire à 65 ans

Taux de turn over

Rotation du personnel: Moyenne

L'indemnité de départ en retraite calculée à la date du 30/11/2020 s'élève à 903 007 euros.

Les engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite ont été évalués sur la base des hypothèses suivantes :

- Les taux utilisés pour cette évaluation actuariale sont fondés sur ceux des obligations AA en euros à plus de dix ans à la date d'évaluation,
- Les impératifs liés à l'augmentation prévisible de l'âge légal de départ en retraite ont été intégrés (Age estimé de départ en retraite fixé à 65 ans pour l'ensemble du personnel.),
- Les taux de turn-over utilisés sont ceux faisant actuellement foi pour les statistiques d' ICTS FRANCE,
- Méthode de calcul : Méthode rétrospective en droits accumulés avec projection salariale.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI- PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus Cautionnements, avals et garanties donnés par la société Engagements assortis de sûretés réelles Intérêts à échoir Assurances à échoir Autres engagements donnés : Contrats de crédits-bails Contrats de locations financement TOTAL (1)						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions	903 007					903 007
TOTAL	903 007					903 007

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ENGAGEMENTS REÇUS

NEANT au 31/12/2020.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

NEANT au 31/12/2020.

004669 - S.A.S C.E.S.G.

HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 13 770 euros.

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

LES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel sur l'année 2020 : 803 salariés + 1 apprenti

	31/12/2020	31/12/2019
Personnel salarié :	803.00	636.00
Ingénieurs et cadres	20.00	17.00
Agents de maîtrise	124.00	110.00
Employés et techniciens	659.00	509.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

CHIFFRE D'AFFAIRES ET VENTILATION DE L'IMPÔT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PRODUITS	CA France	CA Export	Total
PRESTATIONS DE SECURITE	30 357 991	1 066 586	31 424 577
PRESTATIONS AUX SOCIETES DU GROUPE	2 344 563		2 344 563
Chiffre d'affaires	32 702 554	1 066 586	33 769 140

EFFETS DE L'APPLICATION DES RÈGLES FISCALES SUR LE RÉSULTAT

Compte tenu des réintégrations et déductions opérées au plan fiscal , le résultat fiscal de l'exercice 2020 de la société ressort déficitaire de 26 595 euros.

Ce résultat a été pris en compte au sein du résultat d'ensemble des sociétés intégrées du groupe fiscal au 31/12/2020.

TRANSFERTS DES CHARGES

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

TRANSFERTS DES CHARGES

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 229 K€ au 31/12/2020 et recouvrent à hauteur de 166 K€ les refacturations établies et remboursements obtenus des organismes au titre de la formation professionnelle continue des salariés (FONGECIF, OPCALIA...).

COMMENTAIRE

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

- INFORMATIONS AYANT TRAIT A L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE DURANT L'EXERCICE 2021:

La persistance sur le 1er semestre de l'année 2021 de la crise sanitaire liée au COVID-19 crée des incertitudes concernant les activités et les résultats futurs de la SAS C.E.S.G.

La société suit l'évolution de la pandémie et continue de prendre l'ensemble des mesures nécessaires afin d'en limiter l'impact financier en ce qui la concerne.

La performance du prochain exercice pourrait être affectée en fonction du calendrier et de la forme que prendra la reprise du trafic aérien mondial ainsi que la réouverture de l'ensemble des commerces au plan national .

La Direction estime toutefois que la SAS C.E.S.G dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités durant au moins douze mois et qu'il n'y a pas d'incertitudes importantes ayant trait à la poursuite desdites activités.

CESG SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE
Société par actions simplifiée au capital de 272 630 €
Siège social : 21 rue La Boétie – 75 008 PARIS
428 610 208 RCS PARIS
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE LE 21 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juin,

ICTS France SAS, société par actions simplifiée au capital de 490 000 €, ayant son siège social à Tremblay-en-France (93290), 1, rue de la Haye, Roissy Pôle Immeuble le Dôme, Roissy Charles de Gaulle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 341 429 488, représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Baptiste THELOT,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, a, sur l'ordre du jour suivant ;

- rapport de gestion du président et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- approbation desdits comptes annuels,
- affectation du résultat,
- quitus au président en fonction au cours de l'exercice,
- décharge de sa mission au commissaire aux comptes,
- pouvoir pour les formalités.

Pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique, après avoir entendu lecture :

- du rapport de gestion du président, sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

approuve ces rapports, le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 77 341,73 € ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve expressément le montant des dépenses non déductibles fiscalement figurant dans les charges de l'exercice pour 1 150,46 €.

DEUXIEME DECISION

approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce

L'associé unique approuve la mention des conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce en annexe aux présentes.

TROISIEME DECISION

affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'associé unique, après avoir constaté que la perte de l'exercice s'élève à 77 341,73 € approuve l'affectation de la totalité de la perte en report à nouveau soit :

Perte de l'exercice..... – 77 341,73 €

Report à nouveau..... 1 225 229,71 €

Solde du nouveau report à nouveau :..... 1 147 887,98 €

L'associé unique prend acte, conformément à la loi que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

exercice	dividendes	éligible à la réfaction fiscale	non éligible à la réfaction fiscale
31.12.2019	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	300 000,00 €	300 000,00 €	0 €
31.12.2017	0 €	0 €	0 €

QUATRIEME DECISION

quitus au président

L'associé unique donne au président en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020 quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

CINQUIEME DECISION

décharge de sa mission au commissaire aux comptes

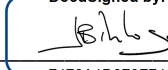
L'associé unique donne au commissaire aux comptes décharge de l'accomplissement de sa mission pendant ce même exercice 2020.

DERNIERE DECISION

pouvoirs pour les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

DocuSigned by:



L'Associé Unique

ICTS France SAS

Représentée par Jean-Baptiste THELOT

ANNEXE

Conventions réglementées relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce
intervenues au cours de l'exercice clos le 31.12.2020

NEANT

CESG SAS – CONSULTANTS EUROPEENS EN SECURITE GENERALE
Société par actions simplifiée au capital de 272 630 €
Siège social : 21 rue La Boétie – 75 008 PARIS
428 610 208 RCS PARIS
(la « Société »)

RAPPORT DU PRESIDENT PRESENTE A L'ASSOCIE UNIQUE LE 21 JUIN 2021

Cher associé,

Nous vous rendons compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 et soumettons à votre approbation l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du président et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- approbation desdits comptes annuels,
- affectation du résultat,
- quitus au président en fonction au cours de l'exercice,
- décharge de sa mission au commissaire aux comptes,
- pouvoir pour les formalités.

L'ensemble des rapports, ainsi que les comptes annuels, et autres renseignements s'y rapportant, ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi et les statuts.

1. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ET ANALYSE DES RESULTATS DE LA SOCIETE

A) PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1. Activité

La société exerce son activité dans le domaine de la sécurité générale sur un marché relativement local (IDF).

2. Risques et incertitudes :

L'évolution des réglementations sociales et fiscales, de la situation sanitaire et métier restent des facteurs importants d'incertitude pour le développement de La Société sur lesquels s'ajoute aussi l'accroissement important des risques terroristes. Compte tenu de sa forte composante salariale les comptes de La Société sont très sensibles aux changements fiscaux et sociaux décidés par les autorités.

3. Événements importants survenus au cours de l'exercice 2020

Compte tenu de la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans le monde au cours du premier trimestre 2020, l'OMS a reconnu l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et la situation pandémique le 11 mars 2020.

L'épidémie de Covid-19 constitue une situation avérée qui existait avant la clôture.

L'événement Covid-19 et ses conséquences sur la situation financière, le patrimoine et le résultat, constituent un fait pertinent (PCG art. 810-1) qui doit être mis en évidence dans les comptes annuels, les comptes consolidés et les comptes et situation intermédiaires volontaires ou obligatoires établis à

compter du 1er janvier 2020.

L'approche retenue pour la mise en évidence des impacts du Covid-19 sur le bilan et le compte de résultat présentés ci-avant est l'approche d'ensemble.

La pandémie Covid-19 et les mesures prises en réponse à sa propagation, y compris les mesures gouvernementales et les limitations et restrictions de voyage, ont eu un impact significatif sur une partie de nos activités. La demande de transport aérien et le trafic aérien commercial, ont été gravement touchés par la pandémie du Covid-19.

La Société suit l'évolution de la pandémie covid-19 et prend l'ensemble des mesures pour en limiter l'impact financier.

Sur l'exercice, la Société, via le groupe a renforcé sa liquidité et son bilan. Elle bénéficie par ailleurs du soutien des mesures gouvernementales depuis le début de la crise, soit par un soutien direct, soit par le biais de programmes de chômage partiel. En juillet 2020 la société par l'intermédiaire du groupe a conclu un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant total de 23 millions d'euros

La crise sanitaire du Covid-19 crée des incertitudes sur les activités futures. La performance du prochain exercice pourrait être affectée, en fonction du calendrier et de la forme que prendra la reprise du trafic aérien mondial. La direction estime que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'y a pas d'incertitudes importantes quant à la capacité de la Société à poursuivre ses activités.

4. Activités en matière de recherche et de développement

De par la nature de ses activités, la Société ne mène pas de travaux de recherche et développement mais contribue au financement de la R&D du groupe.

B) PRESENTATION DES RESULTATS ET COMPTES SOCIAUX

1. Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes les informations et renseignements complémentaires prévus par la loi concernant les comptes annuels figurent dans l'annexe auxdits comptes.

Au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 33 769 140,29 € contre 29 473 345,40 € en 2019.

Compte tenu de reprises de provision et transferts de charges pour 479 017,26 € et d'autres produits pour 5 945 €, les produits d'exploitation ressortent à 34 254 102,55€ contre 30 021 266,50 € en 2019.

Les charges d'exploitation ressortent à 34 304 643,79 €, contre 29 759 389,73 € au cours de l'exercice précédent et comprennent les postes suivants :

autres achats et charges externes :	6 816 814,24 €
impôts et taxes :	1 142 302,05 €
salaires et charges :	26 183 073,02 €
dotation aux amortissements :	32 370,89 €
dotation aux dépréciations sur actif circulant :	6085,90 €
dotation aux provisions :	71 982,88 €

autres charges : 52 014,81 €

Ainsi l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est traduit par un résultat d'exploitation déficitaire de - 50 541,24 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 261 876,77 € en 2019.

Le résultat financier est déficitaire de 8 695,72 € contre un résultat financier déficitaire de 7 603,16 € au cours de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est ainsi déficitaire de -59 236,96 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 254 273,61 € en 2019.

Le résultat exceptionnel est négatif de 18 104,77 € contre un résultat exceptionnel bénéficiaire de 24 433,21 € en 2019.

Compte tenu de ce qui précède, et avec un impôt sur les bénéfices d'un montant de 0 €, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par une perte de 77 341,73 €.

Nous vous rappelons que l'exercice social précédent s'était traduit par un bénéfice de 269 686,82 €.

2. Situation financière de la Société a la clôture de l'exercice

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier de la Société s'élevait 13 162,33 € soit 0,91 % des capitaux propres.

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Au cours de l'exercice et conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant global des dépenses non déductibles des résultats s'élève à 1 150,46 €.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte.

4. Proposition d'affectation du résultat

Le président, après avoir constaté que la perte de l'exercice s'élève 77 341,73 €, décide de l'affecter en totalité en report à nouveau, soit :

Perte de l'exercice..... – 77 341,73 €
Report à nouveau..... 1 225 229,71 €

Solde du nouveau report à nouveau :..... 1 147 887,98 €

Et de ne pas procéder au versement de dividendes.

5. Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

exercice	dividendes	éligible à la réfaction fiscale	non éligible à la réfaction fiscale
31.12.2019	0 €	0 €	0 €
31.12.2018	300 000 €	300 000 €	0 €
31.12.2017	0 €	0 €	0 €

6. Informations les prêts à moins de deux ans consentis par la Société

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à des sociétés à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant autres que dans le cadre de la convention de trésorerie.

7. Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe au présent rapport la décomposition du solde des dettes échues et non échues de la Société à l'égard de ses fournisseurs, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices.

C) FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Prises de participations intervenues au cours de l'exercice

La Société n'a pris aucune participation dans une société en France ou à l'étranger

2. Cession de participations intervenues au cours de l'exercice

La Société n'a procédé à aucune cession de participation.

3. Régularisation de participations croisées

La Société n'a procédé à aucune régularisation de participations croisées.

4. Succursales

La Société n'a pas de succursales.

5. Autocontrôle

La Société ne détient aucun de ses propres titres.

6. Situation des filiales et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

D) PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

1. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important survenus depuis la clôture de l'exercice.

2. Perspectives d'avenir

La crise sanitaire et économique du Covid-19 impacte toujours le fonctionnement mais pas les fondamentaux économiques de la société. A ce jour, les mesures d'adaptation sont toujours en place et la société se prépare à la reprise et anticipe un retour à la normale d'ici la fin de l'année.

E) GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

1. Direction de la Société - Mandats

Nous vous rappelons que le président a été nommé pour une durée illimitée.

Les commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, ont été nommés le 30 juin 2016, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

2. Quitus et décharges des mandats

Nous vous remercions de bien vouloir donner quitus au président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice et accorder au commissaire aux comptes décharge de sa mission pour l'exercice écoulé.

3. Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport.

4. Conventions règlementées

En application des dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce nous vous remercions de bien vouloir approuver la mention des conventions figurant en annexe au texte des décisions qui vous sont soumises.

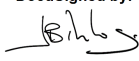
5. Participation de salariés au capital social

À la clôture de l'exercice social 2020, aucun salarié de la Société, ne détenait de participation au capital de la Société dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

CONCLUSION

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en votant les résolutions agréées par le président.

DocuSigned by:

7472A1D878F7448...

ICTS France SAS, le Président
Représentée par Jean-Baptiste THELOT